

COMMUNIQUE DE PRESSE

le 11/12/2023

Centre de médecine physique et de réadaptation pour enfants de Lamorlaye (Oise) Les services de l'État réaffirment leur volonté d'une reprise rapide de l'activité de soins

Le centre de médecine physique et de réadaptation pour enfants (CMPRE) de Lamorlaye n'accueille plus de patients depuis le mois de mars 2023 en raison de problèmes de sécurité sur l'un de ses bâtiments. L'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France et la préfecture de l'Oise sont depuis lors mobilisées pour accompagner la Croix-Rouge française, gestionnaire du site, dans la pérennisation de cette offre de soins. Malgré l'interruption de l'activité, l'ARS a choisi de maintenir l'autorisation ainsi que l'ensemble des financements de la structure, afin que chaque jeune pris en charge puisse continuer à bénéficier de soins adaptés à ses besoins, que les personnels soient rémunérés et que l'organisme gestionnaire puisse travailler à une reprise rapide de l'activité.

Les rapports des experts, dont celui désigné par le tribunal administratif en mars 2023, avaient par ailleurs permis d'envisager une reprise de l'activité sur le site de Lamorlaye dans des conditions sécurisées. L'ARS et la préfecture ont, dans cette perspective, demandé qu'un audit général soit réalisé pour établir les conditions dans lesquelles les bâtiments pourront être de nouveau disponibles, et ainsi permettre à la Croix-Rouge de définir un calendrier de réalisation des travaux et de perspectives de reprise de l'activité sur le site.

Une nouvelle rencontre s'est tenue le 8 décembre 2023 entre la préfecture, l'agence régionale de santé et la Croix-Rouge, afin de faire le point sur les travaux réalisés par cette dernière pour la sécurisation du site, conformément aux prescriptions fixées par l'arrêté de mise en sécurité - procédure d'urgence établie en septembre dernier par le Maire de Lamorlaye.

Il est rappelé que ces travaux de mise en sécurité relèvent de la responsabilité de la Croix-Rouge et conditionnent la reprise de l'activité sur le site.

Lors de cette rencontre, la Croix-Rouge a indiqué ne pas avoir encore engagé l'étalement confortatoire du bâtiment, indispensable à la conduite des diagnostics préalables aux travaux de consolidation des structures existantes et, contrairement à ses précédentes déclarations, ne plus être en mesure d'apporter des garanties sur la reprise d'activité sur le site. Les services de l'État ont rappelé avec fermeté lors de cet échange les engagements pris par la Croix-Rouge de mettre en place les conditions nécessaires à la reprise de l'activité sur le site et les obligations qui s'attachent à la détention d'une autorisation d'activité de soins.

La Croix-Rouge a été invitée à clarifier rapidement ses intentions et son calendrier d'action, ces travaux devant être réalisés en urgence.